

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

SAS à la fontaine fleurie

SAS au capital de 1 000 € (milles euros)

dont le siège social se situe : 9-11 rue des tilleuls

88600 FREMIFONTAINE

Inscrite au RCS d'Epinal sous le n° 837 572 296

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 12/09/2025 à FREMIFONTAINE.

L'assemblée est présidée par WAGNER Ghislaine, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents :

Daniel WAGNER : 150 parts sociales

Andréa WAGNER : 300 parts sociales

Ghislaine WAGNER : 550 parts sociales

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Changement d'adresse,
- L'article 4 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le changement d'adresse à compter du 13/09/2025 suite à la vente du bien de Frémifontaine. Nouvelle adresse à 10 grande rue 85580 TRIAIZE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Suite au changement d'adresse il est convenu de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante, à savoir

A compter du 13/09/2025, le siège social de l'entreprise sera :

10 grande rue – 85580 TRIAIZE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à Frémifontaine le 12/09/2025 en 3 exemplaires

Signature du Président

